ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Installation d'une nouvelle brigade de gendarmerie à Caudry

Question orale n° 307

Texte de la question

M. Guy Bricout attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'installation d'une nouvelle brigade de gendarmerie à Caudry. Sur un territoire comme le Caudrésis, le renforcement des moyens humains, logistiques et financiers est vital. Le Caudresis est touché par un chômage de plus de 25 %, par une baisse de la présence de services publics de proximité. Aujourd'hui, renforcer particulièrement la présence de ceux qui assurent la sécurité des Françaises et des Français semble plus que nécessaire. À Caudry, en un an, c'est une augmentation de 25,6 % de la délinquance. Dans le détail, les coups et blessures volontaires ont augmenté de 56 %, les violences intrafamiliales de 56 % également et les violences sexuelles ont quant à elle augmenté de 136 %, alors que la consommation de stupéfiants a progressé par ailleurs de plus de 30 points. Les gendarmes, sur le terrain, sensibilisent les collectivités ainsi que l'ensemble des élus et cela permet de créer une dynamique commune en matière de lutte contre la délinquance. Cependant, cette volonté se heurte à la réalité du terrain. Seule la présence d'effectifs supplémentaires répondrait à un enjeu croissant pour les concitoyens. Aussi, il lui demande quelles sont les motivations quant au choix géographique de l'installation d'une nouvelle brigade de gendarmerie dans sa circonscription.

Texte de la réponse

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE BRIGADE DE GENDARMERIE À CAUDRY
M. le président. La parole est à M. Guy Bricout, pour exposer sa question, n° 307, relative à l'installation d'une nouvelle brigade de gendarmerie à Caudry.

M. Guy Bricout. Depuis quelques mois, M. le ministre de l'intérieur a rencontré de nombreux élus afin de leur exposer sa volonté d'installer 200 nouvelles brigades de gendarmerie, conformément à l'engagement que le Président de la République a pris pour l'ensemble du territoire. J'étais moi-même présent avec les élus concernés lors de la réunion de présentation et de concertation organisée le 7 novembre dernier à Solesmes en vue de déterminer les modalités de création de ces nouvelles brigades.

Sur un territoire comme le Caudrésis, le renforcement des moyens humains, logistiques et financiers est vital. À Caudry, la délinquance s'accroît. Elle a connu en l'espace d'un an une augmentation de 25,6 % – 56 % pour les coups et blessures volontaires ainsi que pour les violences intrafamiliales, 136 % pour les violences sexuelles – alors que la consommation de stupéfiants a progressé de plus de 30 points. Dans ma circonscription, affectée par un taux de chômage de plus de 25 % et une réduction des services publics de proximité, il me semble plus que nécessaire de renforcer la présence de ceux qui assurent notre sécurité, que je tiens d'ailleurs à saluer.

Nous savons que les gendarmes sensibilisent les collectivités et l'ensemble des élus, ce qui permet de créer une dynamique commune dans la lutte contre la délinquance. Cependant, cette volonté se heurte à la réalité du terrain. Seule la présence d'effectifs supplémentaires serait de nature à répondre à un enjeu dont l'importance va croissant pour nos concitoyens.

J'ai eu l'occasion d'échanger sur ce sujet à de nombreuses reprises avec le ministre de l'intérieur. Il connaît les problématiques attachées à ce territoire situé à un carrefour entre Paris, Lille, la Belgique et les Pays-Bas. Nous ne pouvons que constater l'urgent besoin de renforcement des effectifs de gendarmerie dans le Caudrésis. Lors de la réunion du 7 novembre à Solesmes, M. le ministre a évoqué l'installation de la nouvelle brigade à Caudry. Qu'en est-il exactement ? Je souhaiterais connaître les motivations du Gouvernement s'agissant de l'implantation d'une nouvelle brigade de gendarmerie dans ma circonscription.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des outre-mer.

M. Jean-François Carenco, *ministre délégué chargé des outre-mer.* La lutte contre la délinquance est une priorité du Gouvernement, qu'on accuse en ce domaine d'en faire trop ou pas assez. Pour accroître la présence des forces de l'ordre sur la voie publique, des efforts importants ont été consentis depuis six ans. Ainsi, les effectifs de la brigade de Caudry s'élèvent à ce jour à trente-trois personnes contre vingt-sept en 2017, soit six postes supplémentaires, ce qui correspond un taux d'augmentation élevé. Par ailleurs, cette brigade peut compter sur le concours de vingt militaires du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Caudry dont les onze postes de gendarmes adjoints volontaires ont été transformés en postes de sous-officiers statutaires en janvier 2022. Cet effort sera poursuivi dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi) qui prévoit également la création de 200 nouvelles brigades de gendarmerie.

Dans cette perspective, une large concertation a été conduite par le préfet de région et le préfet du Nord avec les élus du département, en lien avec la gendarmerie, pour déterminer les modalités de création de ces unités et leur localisation. La décision doit tenir compte à la fois des besoins opérationnels, de l'offre immobilière, des conditions de travail et de vie proposées ainsi que de la mobilisation locale autour du projet.

Pour m'en être personnellement entretenu avec le ministre de l'intérieur, je puis vous dire que les propositions qui ont émergé sont actuellement étudiées au niveau central afin de s'assurer de la viabilité technique des projets. Je vous indique que les premières décisions seront rendues avant l'été. Chacun sera bien sûr tenu informé. Caudry fait partie de la réflexion globale sur les 200 brigades qu'il faut parvenir à implanter de manière optimale.

M. le président. La parole est à M. Guy Bricout.

M. Guy Bricout. J'avais cru comprendre, lors de l'intervention de M. Darmanin à Solesmes, que les effectifs seraient augmentés de manière plus importante que ce que vous avez indiqué.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Jean-François Carenco, *ministre délégué.* S'agissant des effectifs, j'ai parlé des augmentations déjà faites et non pas de celles qui seront éventuellement décidées.

Données clés

Auteur : M. Guy Bricout
Circonscription : Nord (18e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 307
Rubrique : Sécurité des biens et des personnes
Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer
Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 avril 2023
Réponse publiée le : 3 mai 2023, page 4010

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QOSD307

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 avril 2023